



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 28 Juin 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille seize

Le vingt huit Juin

à vingt heures

Convocation :

22 Juin 2016

Affichage convocation :

22 Juin 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 28 Juin 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Présentation du projet de Menois par l'architecte en charge ;
- Analyse des offres relatives au zonage d'assainissement et choix du bureau d'études ;
- Présentation du PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) ;
- Adoption du rapport sur l'eau 2015 ;
- Attribution de numéros de voirie – Rue de la Ferme de la Planche et Rue du Parc ;
- Etude d'une proposition de viabilisation de chemin communal ;
- Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion ;
- Tarifs des festivités du 13 et 14 Juillet 2016 et
- tarifs du Concours de Pétanque du 3 Juillet 2016 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 28 Juin 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille seize

Le vingt huit Juin

à vingt heures

Convocation :

22 Juin 2016

Affichage convocation :

22 Juin 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, ROYER Mathieu, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Présentation du projet de Menois

Monsieur ROUSSEAU Mickaël, architecte pour le groupe Colibri (futur acquéreur du domaine de Menois appartenant à la Ville de Troyes) présente l'ensemble du projet envisagé pour la reconversion du Château de Menois et de son domaine.

Il explique que le Château serait aménagé en locaux techniques, cuisines et bar au rez-de-chaussée et avec deux salles de restaurant à l'étage.

Ensuite, divers bungalows seraient installés sur tout le domaine, s'insérant entre chaque massif afin de ne pas détruire la végétation existante. Ces structures seront mises en location, l'accès y sera possible grâce à des promenades surélevées.

Plusieurs autres installations sont en projet sur le domaine à savoir un swin golf, un spa, une piscine naturelle ou encore des salles de réunions.

En ce qui concerne le parking situé en face du Château, parking qui a été déclassé, plusieurs constructions de hauteurs et de types différents seront édifiées, destinées soit à la location soit à la vente rien n'est encore certain. Il n'existera cependant plus de stationnement sur cette parcelle, les places de parking seront situées sur la parcelle du Château.

Suite à cela, l'ensemble du Conseil Municipal remercie Monsieur ROUSSEAU pour cette présentation.

Délibération pour approbation du PPRI (Plan de Prévention du Risque inondation)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Plan de Prévention du Risque inondation transmis par les services de la DDT. Il expose les différents objectifs de ce document. Il explique également que la version exposée ce soir est la dernière version mise à jour avant l'enquête publique qui aura lieu fin 2016.

Monsieur le Maire énonce les différents secteurs illustrés sur cette carte, il explique que :

- les zones situées dans le bleu clair présentent un aléa faible (hauteur d'eau inférieure à 50 cm) ;
- les zones situées dans le bleu moyen présentent un aléa moyen (hauteur d'eau entre 50 cm et 1 m) ;
- les zones situées dans le bleu foncé présentent un aléa fort (hauteur d'eau supérieure à 1 m) ;
- les zones situées dans le rouge sont inconstructibles car il n'y a pas de projets existants sur celles-ci.

Il annonce ensuite que les parcelles situées en zone rouge peuvent être déclassées en zone bleue uniquement si le propriétaire justifie qu'un projet est en cours.

L'ensemble du Conseil Municipal se questionne sur la possibilité de déclassement d'une zone rouge en zone bleue. De ce fait, Monsieur le Maire propose de fixer un rendez-vous avec la personne en charge du PPRI à la DDT. Il informe que cette réunion de Conseil extraordinaire devra avoir lieu très rapidement car un avis sur le PPRI doit être rendu dans les 2 mois à compter de sa notification en Mairie, soit avant le 27 Juillet 2016.

Les conseillers municipaux seront informés prochainement de la date retenue.

Délibération pour analyse des offres relatives au zonage d'assainissement et choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 Octobre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'entreprendre un zonage d'assainissement sur l'ensemble de la Commune.

Il informe qu'une consultation a donc été menée en collaboration avec le SDDEA, auprès de 8 cabinets d'études. Seuls 4 cabinets ont apporté une réponse à la sollicitation de la Commune. Le coût estimatif d'un tel zonage a été fixé à 5 700 € HT soit 6 840 € TTC par le SDDEA.

Il s'avère que 3 des 4 cabinets ayant répondu présentent une offre bien largement supérieure à cette estimation. Seul le cabinet SOGETI Ingénierie, qui propose un travail identique aux autres bureaux d'études, fait état d'une offre à 4 250 € HT soit 5 100 € avec un délai d'exécution de 3.5 mois.

Monsieur le Maire explique que l'enquête publique relative au zonage d'assainissement serait réalisée en même temps que l'enquête publique du PLU (Plan Local d'Urbanisme), ce délai de 3.5 mois est donc satisfaisant.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT l'offre du cabinet d'études SOGETI Ingénierie pour un montant de 4 250 € HT soit 5 100 € TTC.

Délibération pour adoption du rapport sur l'eau 2015

Monsieur le Maire explique que tous les ans, il convient de prendre connaissance des différents indices liés à la distribution et à la consommation d'eau potable sur la Commune de Rouilly-Saint-Loup. Ces indices sont repris dans un rapport transmis par la Saur et la Commune rédige ensuite son propre rapport qu'elle transmet au service de la DDT.

Il est fait lecture de différentes données chiffrées, en comparaison avec 2014 : volumes produits, volumes importés, indice linéaire de pertes en réseau, conformité des échantillons, ...

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

Délibération pour numéros de voirie – Rue de la Ferme de la Planche et Rue du Parc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer des numéros de voirie pour deux propriétés, une située Rue de la Ferme de la Planche, la seconde située Rue du Parc.

Tout d'abord, Monsieur le Maire explique qu'il convient de réfléchir aux numéros attribués à la parcelle ZT 84. Cette parcelle appartient à Monsieur VANTORRE Nicolas, elle située Rue de la Ferme de la Planche. Il annonce qu'une partie de la construction sera réservée à l'habitation personnelle du propriétaire, la seconde partie sera mise en location. Il convient donc d'attribuer deux numéros de voirie pour la même parcelle.

Ensuite, Monsieur le Maire explique qu'une construction située Rue du Parc et appartenant à Monsieur LUDOT Sébastien doit également se voir attribuer un numéro de voirie, il s'agit de la parcelle A 829.

Entendu cela, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE les n° 4 et 4bis à la propriété située sur la parcelle ZT 84 ;
- ATTRIBUE le n° 4bis à la propriété située sur la parcelle A 823 et le n° 4ter à la propriété située sur la parcelle A 829.

Décision relative à la viabilisation d'un chemin communal

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain est à vendre sur la Commune, il situe ce terrain.

Il explique qu'il a récemment été contacté par une agence immobilière intéressée par l'acquisition de cette parcelle. Cette agence souhaiterait utiliser le chemin communal attenant à cette parcelle afin d'y faire passer les réseaux et d'y aménager une voirie complète. Monsieur le Maire informe que divers contacts ont été pris avec la DDT et l'Association Départementale des Maires de l'Aube afin de savoir si une telle viabilisation est possible. Il annonce que tous les éléments ne sont pas encore réunis pour pouvoir délibérer ce soir mais sollicite tout de même l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à ce projet cependant il souhaite obtenir plus de renseignements en ce qui concerne la faisabilité et la légalité d'une telle démarche. Les différents éléments seront exposés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération pour convention d'adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire explique que les collectivités sont tenues d'effectuer le suivi médical de leurs agents afin d'éviter toute dégradation de leur état de santé. De ce fait, les agents employés au sein de la Fonction Publique Territoriale doivent effectuer une visite médicale tous les 2 ans, une visite médicale supplémentaire peut avoir lieu sur demande de l'agent. Afin d'organiser ces visites, le Centre de Gestion propose de conventionner avec son service de médecine préventive à compter du 1^{er} Octobre 2016.

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion programmerait lui-même les visites tous les 2 ans et se chargerait d'adresser la conclusion de ces visites à la Commune.

Le coût serait de :

- ❖ 43 € par an et par agent de participation forfaitaire ;
- ❖ 70 € pour chaque examen médical.

Monsieur le Maire explique que 3 agents seraient concernés par la participation forfaitaire et que 2 agents seulement le seraient pour les examens médicaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Délibération pour tarifs des festivités du 13 et 14 Juillet 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des festivités du 13 et 14 Juillet 2016, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la buvette et le repas.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs pour la buvette du 13 et 14 Juillet, comme suit :

Coca-Cola	1.50 €
Oasis	1.50 €
Perrier	1.50 €
Bière	1.50 €
Eau	1 €
Bouteille de Champagne	20 €
Coupe de Champagne	2.50 €
Bouteille de vin	7 €

- FIXE les tarifs du repas du 14 Juillet comme suit :
 - ❖ Adultes : 10 €
 - ❖ Enfants (-12 ans) : 5 €

Délibération pour tarifs du Concours de Pétanque

Monsieur le Maire explique qu'un Concours de Pétanque aura lieu le Dimanche 3 Juillet 2016, afin de pouvoir percevoir les recettes de la buvette, il faut fixer les tarifs de celle-ci.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs pour la buvette comme suit :

Coca-Cola	1.50 €
Oasis	1.50 €
Perrier	1.50 €
Bière	1.50 €
Eau	1 €

Questions diverses :

Festivités du 13 et 14 Juillet 2016 :

Suite à la dernière réunion de la Commission des fêtes et des animations, Monsieur le Maire rappelle le planning relatif à la préparation des festivités. Il demande aux conseillers municipaux qui ne se sont pas encore inscrits de bien vouloir faire part de leurs disponibilités.

Monsieur le Maire rappelle également que, contrairement à l'année dernière, le nombre de participants au repas du 14 Juillet sera limité à 130 cette année.

Le programme des préparatifs sera adressé à l'ensemble du Conseil Municipal très prochainement.

Travaux de l'église et diagnostic archéologique :

Monsieur le Maire rappelle que des fouilles archéologiques ont eu lieu en avril autour de l'église, il informe qu'à ce jour la Commune est toujours en attente d'une réponse de la part de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Cependant, suite à cette opération archéologique, des sépultures ont été découvertes et il s'avère que des os ont été laissés par les agents de la DRAC, un contact sera pris prochainement avec leur service afin de connaître la destination future de ceux-ci.

Voie piétonne et cyclable :

En ce qui concerne la future voie piétonne et cyclable, Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur GRUET, responsable du SLA (Service Local d'Aménagement) de Troyes, afin de lui présenter le projet. Un dossier a été adressé à la Mairie afin de pouvoir solliciter les subventions pour cette réalisation, le SLA prendrait en charge la totalité de la poutre (assise entre la voie et la route).

Ces dossiers de subventions seront adressés dès que l'entreprise Roussey aura pu chiffrer le montant des travaux.

Travaux divers :

Un poteau électrique en mauvais état a été remplacé dernièrement à Menois, la plaque appartenant à France Telecom, située au pied de ce poteau a également été changée.

Travaux de busage :

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par un administré au sujet d'un busage en mauvais état sur un chemin rural. Cet habitant souhaiterait remplacer ce busage lui-même mais demande une participation financière de la part de la Commune puisqu'il s'agit d'un chemin communal.

Dans son courrier, l'administré annonce un montant de travaux de 400 € HT. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à une participation financière cependant il souhaite la transmission d'une facture prouvant ce montant de 400 € HT. Une décision sera prise durant la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Contrôle Urssaf :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrôle de l'exercice 2014 a été réalisé par les services de l'Urssaf. Monsieur le Maire fait état de la conclusion transmise.

Concours communal des « Maisons Fleuries » :

Comme chaque année, la Commune de Montaulin organise un concours communal des « Maisons Fleuries », le Conseil Municipal de cette Commune sollicite donc la présence d'un conseiller municipal de Rouilly-Saint-Loup afin de faire partie du jury qui effectue le tour du village. Un rendez-vous est donné le Jeudi 30 Juin 2016 à 18H à la Mairie de Montaulin.

Film d'animations des écoles de Rouilly et Ruvigny :

Les écoles de Rouilly-Saint-Loup et Ruvigny ont sollicité des subventions auprès des Communes du RPI et auprès du SIVOS en 2015, afin de pouvoir mettre en place un film d'animations. Le résultat de leur travail sera présenté le Mardi 5 Juillet à 18H à la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup. L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à cette diffusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.